

A/C.3/33/WG.1/CRP.10/Add.6
28 novembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
Point 75 de l'ordre du jour

PROJET DE CONVENTION SUR L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION
A L'EGARD DES FEMMES

Amendement proposé par la présidence en consultation
avec l'Argentine

I. DISPOSITIONS GENERALES

Article premier, quatrième ligne :

Après "la jouissance ou l'exercice par les femmes," insérer les mots "quel
que soit leur état civil".
